

Alerte et Avis de la F3SCT du CSA MESR du 12 mars 2026

Alerte :

Un changement majeur de périmètre de la fusion annoncé sans concertation

Le 19 février 2026, lors d'une réunion exceptionnelle du comité inter-CSA, le représentant du MESRE Benjamin Leperchey a annoncé de manière brutale un changement de périmètre et d'orientation de la fusion Abes-Amue-Cines annoncée par le communiqué du 2 septembre 2025. Le Cines a été retiré du dispositif et, dans le même temps, l'objectif même du projet a été profondément modifié.

Alors que la fusion était jusqu'ici présentée comme une mutualisation des fonctions supports visant à créer des synergies entre opérateurs, elle serait désormais appelée à toucher les « cœurs de missions ». Il a été affirmé que « la fusion ne sera pas une simple juxtaposition », mais qu'elle constituerait « un changement plus structurel en termes de métiers ».

L'argument avancé — le renforcement de la souveraineté numérique du futur opérateur — demeure à ce stade insuffisamment explicité. Cette évolution constitue un tournant majeur : d'une logique de mutualisation des fonctions support et de juxtaposition des missions des trois opérateurs, le projet bascule vers une transformation structurelle aux contours flous, la notion même de « cœurs de missions » n'ayant ni été définie ni partagée avec les instances et les personnels.

Ces changements majeurs à moins de 10 mois de la fusion, annoncés juste avant une période de vacances scolaires constituent un risque important pour la santé et la sécurité des agent·es. L'annonce a été vécue comme brutale et violente par les personnels des trois agences.

En effet :

- Aucun ajustement du calendrier n'est prévu,
- Aucune information préalable n'a été communiquée, ni aux groupes de travail (GT), ni aux chef·fes de projet,
- Le comité des parties prenantes n'a jamais été réuni,
- Les différents comités du projet de fusion n'ont pas été mobilisés ou impliqués dans cette décision. Un défaut persistant de cadrage et de pilotage

Malgré l'engagement du ministère en date du 24 septembre 2025, plus de cinq mois après, aucune lettre de mission du préfigurateur n'a été communiquée aux instances ni aux personnels.

Ce défaut de cadrage montre :

- une absence d'anticipation ou de réflexion en amont du projet de fusion,
- de l'improvisation et une absence de concertation qui ne tient pas compte des impacts sur les agent.es, les services et les usagers,
- une instabilité des orientations notamment dans le contexte de la réorganisation en cours au ministère.

Le changement de périmètre et de philosophie impose de reconsidérer l'ensemble des scénarios déjà élaborés. La perte de la pilote des dix sous-GT « affaires juridiques et générales » suite au départ du Cines fragilise encore davantage le dispositif de pilotage.

Des risques psycho-sociaux non pris en compte et une dégradation préoccupante des conditions de travail

Le calendrier initial de la fusion était déjà particulièrement resserré et faisait peser sur les agent.es Abes, Amue, Cines une charge importante de travail du fait de leurs participations aux différents GT, tout en maintenant les activités courantes et les projets en cours.

Plusieurs alertes avaient été faites à ce sujet dans le cadre du comité inter-CSA. Mais contrairement à ce qui avait été annoncé dans la seule lettre d'information (Infusion du 24/11/25), aucun appui ministériel (IGESR, DITP, Consultants internes) n'est intervenu pour soutenir les équipes.

Ces changements majeurs sans adaptation du calendrier constituent un risque important pour la santé et la sécurité des agent.es, exposé.es à un rythme, une pression et une charge de travail intenable.

Une perte de confiance et de sens

L'annonce du 19 février a amplifié les incertitudes et l'anxiété des personnels en raison de la non concertation préalable, le contournement des différents comités organisant le projet de fusion et l'absence de transparence sur les objectifs et d'explicitation des nouvelles orientations.

Les scénarios travaillés depuis 2 mois en incluant le CINES sont maintenant obsolètes. Les agent.es ont le sentiment que leur investissement et leur travail accompli dans les GT est déconsidéré. L'impact de ce changement de périmètre sur le travail déjà engagé et le travail restant n'est pas clairement pris en compte.

Risques spécifiques à signaler pour l'Abes et impacts de la réorganisation de 2025

À l'Abes, les personnels sont déjà fortement fragilisés par la réorganisation mise en œuvre début 2025, caractérisée par l'imposition d'un management rigide, autoritaire et vertical, porté par une direction murée dans le silence. Cette évolution organisationnelle s'est accompagnée d'une remise en cause de l'expertise et de l'autonomie des agent.es de catégorie A, qui constituent pourtant la grande majorité des effectifs de l'établissement.

Les nombreuses alertes relatives aux risques psychosociaux (RPS) depuis le lancement du processus de réorganisation en 2024 en témoignent.

Les résultats de l'enquête sur les conséquences de cette réorganisation menée en novembre et décembre 2025 confirment un profond mal-être des agent·es, mettant en évidence :

- une charge de travail mal répartie et des équipes sous-dotées ;
- une perte de sens au travail et de cohésion ;
- une dégradation de l'ambiance professionnelle ;
- une complexification des procédures ;
- une absence de communication interne sur les décisions ;
- un sentiment de désorganisation et de dégradation des services rendus aux membres des réseaux documentaires gérés par l'Abes.

Il en ressort un bilan particulièrement critique, marqué par une réelle amertume. Celle-ci tient à l'absence de prise en compte des difficultés, pourtant largement anticipées et signalées à de nombreuses reprises notamment en CSA par les représentant·es du personnel, et se trouve aujourd'hui renforcée par la perspective de la fusion, qui conduit à considérer rétrospectivement cette réorganisation comme malvenue et déstabilisante.

Inquiétudes majeures sur l'avenir des missions et des métiers à l'Abes

La présentation des éléments du décret concernant les missions du futur opérateur ne comporte aucune des missions à destination des bibliothèques ni ne fait référence aux professionnels des bibliothèques, que sont les utilisateurs historiques de l'Abes, contrairement à ceux de l'Amue et du Cines.

Le directeur de l'Abes a indiqué en CSA qu'il ne souhaitait pas appuyer cette demande pour faire apparaître explicitement les missions actuelles de l'Abes dans le décret. Sa stratégie consiste à reformuler ces missions dans un "langage plus général et compréhensible par les financeurs", plutôt que dans un vocabulaire métier, afin de faciliter leur intégration dans le champ du numérique et d'éviter qu'une liste trop détaillée soit remise en cause lors de l'examen du texte par le Conseil d'État.

Les représentants du personnel estiment au contraire que ces formulations vagues fragilisent la défense des missions spécifiques de l'Abes et pourraient conduire à leur disparition, immédiate ou progressive. Ils considèrent qu'une mention explicite dans le décret serait une garantie de leur maintien et craignent, au vu d'autres signaux jugés préoccupants, une disparition des missions de l'Abes et l'abandon de ses réseaux d'utilisateurs.

De plus, dans ce contexte de fusion, les demandes répétées adressées aux services par la direction afin qu'ils réduisent certaines activités "pour dégager du temps" pour le projet de refonte du Sudoc, sans qu'aucune visibilité ne soit donnée sur les activités appelées à les remplacer. Dans certains cas, les agent·es auxquels il est demandé de réduire leur activité ne sont pas directement concerné·es par ce projet.

Ces injonctions alimentent une inquiétude profonde quant à la pérennité des missions historiques de l'Abes. Elles nourrissent l'interrogation sur l'existence d'une volonté

d'abandonner définitivement certaines missions, sans l'assumer explicitement, et ce avant même la mise en œuvre de la fusion.

Cette inquiétude est renforcée par plusieurs signaux convergents :

- l'absence de l'ADBU, interlocuteur professionnel majeur de l'Abes (qui avait repris les missions héritées de l'ex-AURA, association des Utilisateurs des Réseaux de l'Abes), tant dans le comité des parties prenantes de la fusion que dans la composition annoncée du conseil d'administration du futur opérateur ;
- l'absence de référence explicite au travail spécifique des bibliothèques et de la documentation dans les éléments du projet de décret présentés en inter-CSA ;
- une réorientation perceptible dans le projet d'établissement, qui semble déplacer le centre de gravité des usagers traditionnels de l'Abes vers un ensemble plus flou des établissements de l'ESR ;
- l'usage du terme « corporatiste » par la direction pour qualifier et discréditer les interrogations, pourtant légitimes, des agent·es sur l'avenir des métiers de bibliothèque au sein de l'établissement.

Ces éléments accréditent la crainte d'une dilution progressive, voire d'une liquidation de l'Abes en tant qu'agence spécialisée, au profit d'une absorption par l'Amue, dans un mouvement comparable à celui ayant touché d'autres agences de l'État.

Par ailleurs, la mise en place du prochain système de gestion des métadonnées en 2027, qui renouvellera le socle applicatif et les méthodes de travail — y compris pour les réseaux professionnels utilisateurs — constitue un bouleversement majeur. Ce changement transformera en profondeur l'animation des réseaux de production de données et pourrait entraîner une diminution des besoins en effectifs, notamment pour les missions de maintenance d'infrastructure. Or, ces équipes voyaient dans la fusion avec le Cines une opportunité de consolidation technique et stratégique.

S'ajoutent à cela des craintes fortes relatives :

- à une perte de souveraineté technologique, notamment du fait du recours annoncé à des solutions en mode SaaS ;
- à une dépendance renforcée à des prestataires privés ;
- à une perte d'autonomie et d'expertise interne. Un cumul de transformations générateur de risques majeurs

L'Abes se trouve dans une situation de vulnérabilité particulière, résultant de la combinaison de plusieurs facteurs :

- la réorganisation interne récente,
- le projet de refonte du socle Sudoc,
- le projet de fusion annoncé en juin 2025, suivi d'une modification brutale du périmètre et de la philosophie de la fusion,
- la confusion des circuits de décision,
- un management perçu comme brutal,
- l'absence de transparence et de cap clair.

Ces conditions ont des conséquences directes et préoccupantes pour les personnels :

- déstabilisation et perte d'identité professionnelle,
- perte d'autonomie et impossibilité de se projeter dans l'avenir,
- mises au placard et multiplication d'entretiens ou de mails de recadrage individuel, parfois à l'encontre de personnes déjà fragilisées,
- augmentation des risques psychosociaux, signes de mal-être,
- épuisement, sentiments de sidération et perte de confiance.

Dans ce contexte, la situation appelle à une prise en compte urgente des risques humains et organisationnels, afin de restaurer un cadre de travail sécurisant, clair et respectueux des agent·es.

Avis :

Le 19 février 2026, le MESRE a annoncé, sans concertation préalable, un changement majeur du projet de fusion entre l'Abes, l'Amue et le Cines : le Cines s'est retiré et l'objectif du projet évolue d'une simple mutualisation des fonctions support vers une transformation plus structurelle touchant les cœurs de missions.

Cette annonce brutale, faite à moins de dix mois de l'échéance prévue, suscite incompréhension, inquiétude et colère parmi les personnels, d'autant qu'aucune adaptation du calendrier ni clarification des objectifs n'a été fournie.

Le projet souffre d'un manque de cadrage, d'un pilotage incertain et d'une absence persistante de transparence, les instances et groupes de travail n'ayant pas été associés à ces décisions. Dans un contexte de charge de travail déjà élevée, ces changements aggravent les risques psychosociaux et la dégradation des conditions de travail.

À l'Abes en particulier, les effets de la réorganisation de 2025 ont déjà fragilisé les équipes et alimenté un fort malaise professionnel. Les personnels s'inquiètent également de l'avenir des missions historiques liées aux bibliothèques, peu visibles dans le projet de décret du futur opérateur. Plusieurs signaux laissent craindre une dilution progressive de l'agence dans un ensemble plus large dominé par l'Amue. L'accumulation des réformes, le manque de dialogue et l'incertitude stratégique alimentent un sentiment de perte de sens, d'identité professionnelle et de confiance. La situation appelle ainsi une prise en compte urgente des risques humains et organisationnels liés à ce projet.

Ainsi, alerté par les représentant·es des personnels des structures concernées, les représentant·es des personnels en FS-SSCT MESR exigent de la DGRH :

- une évaluation au plus vite des risques psychosociaux liés à la fusion et à l'évolution du projet ainsi que la mise en place de façon prioritaire d'un plan de prévention des RPS à l'Abes et à l'Amue,

- La communication immédiate de la lettre de mission du préfigurateur et ainsi une confirmation écrite de la pérennité des missions de l'Abes dans le nouvel opérateur (à ce jour seules des promesses orales de la part du préfigurateur et de la DGESIP),
- La clarification de l'orientation de la fusion souhaitée par le ministère et la définition des « cœur de mission » condition sine qua non de l'adhésion des personnels,
- L'ajustement du calendrier en cohérence avec le travail à réaliser par les équipes,
- La mise en place d'un appui effectif par l'IGESR,
- La réunion immédiate du comité des parties prenantes.

Avis sur le projet de fusion AMUE/ABES

Les représentant·es du personnel de la FS-SSCT du CSA ministériel de l'ESR dénoncent le projet de fusion de l'ABES et de l'AMUE qui génère chez les personnels de ces opérateurs un stress important, une perte de sens du travail et une dégradation importante des conditions de travail. Ce travail se fait à marche forcée : tout les agent·es, y compris les directeurs·rices, reconnaissent que le travail est colossal. L'injonction du ministère est que la fusion soit faite au 01/01/2027 coûte que coûte, ce qui justifierait la méthode "bulldozer". Cela occasionne pour les agent·es, obligé·es de participer à certains GT, une surcharge énorme de travail, qui impacte fortement la santé des agent·es.

La FS-SSCT demande l'abandon de ce projet de fusion qui en outre comporte à terme un danger de disparition de l'ABES de ses missions et de ses compétences avec un impact très important sur l'écosystème documentaire de l'ESR.

unanimité

GA : on va revenir vers vous avec le DGRH, on va globaliser l'échange au sein du CSA plutôt que F3SCT